



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2024-95/V
PORTANT réglementation de la circulation rues du Ruisseau et du Lavoir

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU la demande de Monsieur Yves HUMMEL de l'entreprise Jean LEFEBVRE de Haguenau (67507), concernant des travaux de réalisation d'un enduit rues du Ruisseau et du Lavoir,

CONSIDERANT que les travaux de réalisation d'un enduit monocouche pour voirie provisoire et de finition des travaux d'assainissement, rues du Ruisseau et du Lavoir prévus du mercredi 23 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 nécessitent une réglementation particulière de la circulation,
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Route barrée

Les rues du Ruisseau et du Lavoir seront barrées à toute circulation de véhicules du mercredi 23 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024, sauf véhicules d'urgence et de secours.
L'accès à la rue sera rétabli tous les soirs et en cas d'urgence.

Article 2 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier.

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par l'entreprise en charge des travaux.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée en ligne, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- *Ets Jean LEFEBVRE - Haguenau*
- au service technique - Dettwiller

Fait à Dettwiller, le 21 octobre 2024

Le Maire de Dettwiller,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

* *vu la mise en ligne le* 22 OCT. 2024
* *vu l'affichage à la porte de la mairie le* 22 OCT. 2024
* *vu les notifications le* 22 OCT. 2024

Le Maire, Pascal BOEHM

